

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2017

---

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Tombé

## AMENDEMENT

N° AS51

présenté par

M. Bazin, M. Abad, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Jean-Claude Bouchet, M. Brun,  
M. Cinieri, M. Cordier, M. Dive, Mme Marianne Dubois, M. Grelier, Mme Levy, M. Perrut,  
Mme Valentin et M. Ramadier

-----

### ARTICLE 39

Après l'alinéa 2, insérer les deux alinéas suivants :

« I *bis*. – Après le premier alinéa du II du même article L. 162-30-4, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Les commissions et conférences médicales d'établissement donnent leur avis préalablement à la conclusion du contrat. » ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet d'associer les commissions et conférences médicales d'établissement à la conclusion du contrat d'amélioration de la pertinence des soins.